

AFFAIRE N° 14. - Approbation de CONTRAT D'HONORAIRES
passé avec le CABINET HEBBARD pour les études et la surveillance
des travaux de GROUPE SCOLAIRE des FILLES de la BRETAGNE

Approuvé

Le Maire dans la lecture du rapport.

M. Denis Lecl. U. D.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

P. L. J. J. J.

Le secrétaire

Je vous demande de bien vouloir valider le contrat d'honoraires qui a été passé avec le Cabinet HEBBARD, Architecte, pour les études et la surveillance des travaux de construction du GROUPE SCOLAIRE des FILLES de la BRETAGNE.

Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières

M. Ch. Pengeven
230.230 du Budget Supplémentaire 1908.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.